

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

Séance du 02 décembre 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le deux décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du vingt-cinq novembre se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	20
PRESENTS	11
VOTANTS	15

Etaient présents : Alain BOUVIER, Isabelle CLOUCHÉ, Hugo DUPONT, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Sylvie MOLERO, Sophie THERY.

**DATE DE LA
CONVOCAION**

25/11/2024

Pouvoirs : Sylvie CHAUVEL-TREPIER donne pouvoir à Paule KLYMKO.
Fleur GOSSELIN donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE.
Nadine PICHON donne pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ.
Delphine PRIEUR donne pouvoir à Elisabeth JOSSET.

Absents excusés : Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Camille DAEL, Paule GOUIN, Fleur GOSSELIN, Nadine PICHON, Delphine PRIEUR, Jean SELLIER.

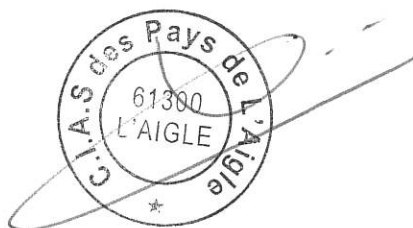
OBJET

**Budget EHPAD –
Augmentation de crédits au
budget du personnel.**

Absents : Christophe PAPILLON, Nathalie RIBAUT.

Acte reçu en préfecture le
11 décembre 2024
Publié en ligne le
12 décembre 2024
Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-8, L. 314-3, L. 314-3-2 et L. 314-4, relatifs aux modalités de tarification et de financement des établissements sociaux et médico-sociaux ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 et suivants, relatifs aux budgets des établissements publics locaux ;
Vu le décret n°2010-425 du 29 avril 2010, relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé, notamment ses articles 16 et 17 ;
Vu le décret n°2015-1687 du 16 décembre 2015, relatif à la procédure budgétaire des établissements de santé ;
Vu l'arrêté du 18 décembre 2023, fixant le modèle des documents de l'état des prévisions de recettes et de dépenses et le modèle des documents de décision modificative des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale
Vu l'arrêté du 26 avril 2019, fixant le modèle de décision modificative de l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIAS des Pays de l'Aigle en date du 08 avril 2024 (délibération n°2024-04-08-024) approuvant le budget primitif de l'EHPAD pour l'exercice 2024 ;
Vu la nécessité d'ajuster le budget en cours d'exercice pour tenir compte des évolutions des recettes et des dépenses selon les modalités suivantes :

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20241202-2024-12-02-034-AI
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024

Budget EHPAD DM1				
Investissement		Article	Intitulé/objet	Proposition
	020	2013	Frais d'évaluation et de certification	9 000€
	020	2188	Autres immobilisations corporelles	36 500€
	001	10682	Réserves affectées à l'investissement	-45 500€
Equilibre de la section				0€

Budget EHPAD DM1				
Fonctionnement	Chapitre	Article	Intitulé/objet	Proposition
Recettes	019	773	Recette complémentaire	8 373.50€
			Total des recettes	8 373.50€
Dépenses	011	6063	Alimentation	8 373.50€
			012	64111
	Total des dépenses			113 373.50€
Equilibre de la section				-105 000€

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

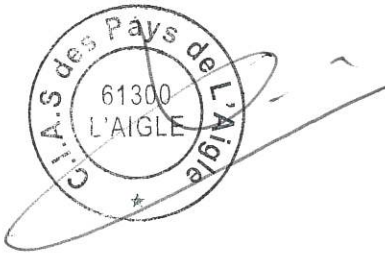
- **APPROUVE** la décision modificative présentée afin de réaffecter des crédits conformément au tableau ci-dessus.
- **DIT** que le déséquilibre de la décision modificative viendra impacter le déficit prévisionnel de l'établissement.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le
11 décembre 2024
 Publié en ligne le
12 décembre 2024
 Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
 Nathalie LENÔTRE



Accusé de réception en préfecture
 061-200072387-20241202-2024-12-02-034-A1
 Date de télétransmission : 11/12/2024
 Date de réception préfecture : 11/12/2024